

**1673, 19 septembre - Demande d'assignation de 10 habitants de Hesse
auxquels l'Abbé de Haute-Seille a acensé des biens vacants et abandonnés.**

Monsieur

Monsieur Bouchon Conseiller au bailliage de l'Evesché de Metz Commissaire (+ 2 mots illisibles)

Supplie humblement Messire Claude de Bretagne Abbé de hautheseille disant que nonobstant quil soit cy possesseur de grande quantité de terres scituées au ban et finage de hesse et ban ioindant duquel il en soit seigneur haut lusticier moyen et bas lesquelles il auroit fait reunir a son domaine par autorité (plusieurs mots illisibles) par luy laissés au thiers ou au quart a qui bon luy a semble (plusieurs mots illisibles) nayant esté troublé par les habitans ou partie d'iceux dudit hesse

il les auroit fait assigner audit bailliage pour les ...(plusieurs mots illisibles)

signé Hilaire

rajouté à la suite, d'une autre main :

Soient les temoins assignés par devant nous au lieu de hesse a mardy vingt six du courant huit heures du matin

fait a vic ce 19e 7bre 1673

rajouté à la suite, d'une autre main :

L'an mil sept cent septante trois le vingt cinquieme septembre [25 septembre 1673] par - ? de la commission cy dessus et a la requeste du Sieur Impeltrant dicelle qui a fait election de domicile au logis de Maistre françois hilaire advocat au Bailliage de Levesché de metz ...(plusieurs mots illisibles) me suis expres transporté au village de hesse ou estant **ay donné assignation aux nommés Simon Gerard, Nicolas George moitrier, henry Blanchard, henry Wanson, anstet adrian, david Breü, adam Gerard, Jean charle, didier Wanson, Bastien marcel, tous habitants residant audi hesse a comparoir demin huit heures du matin** pardevant monsieur prouchoy ? ... ? audit baillage commissaire - ? au logis du nommé anstet adrian - ? audit hesse, pour estre ouÿs et fait temoignage ...(plusieurs mots illisibles) pour quoy iceluy ay donné et laissé copie à ce qu'il nen ignore

signé :Triboulet ?

Et par continuation d'exploit le vingt sixieme dudit mois de septembre 1673 [26 septembre 1673] environ sept heures du matin, par vertu de la commission avan dit, et a la requeste du Sieur Impeltrant d'icelle qui a fait mesme election de domicile que dessus ...(plusieurs mots illisibles) ay deument signifié ... (plusieurs mots illisibles) **audit lieu de hesse au logis dudit anstet adrian hostellier audit hesse** ...(plusieurs mots illisibles) ay donné et laissé copie de ladite requeste commission que du present exploit

signé :Triboulet ?

Les 10 « assignés » « a comparoir » : [Nous les avons rangés par ordre alphabétique.]

1. Adrian anstet
 2. Blanchard henry
 3. Breü david
 4. Charle Jean sergent audit hesse
 5. George Nicolas
 6. Gerard adam
 7. Gerard Simon
 8. Marcel Bastien
 9. Wanson didier
 10. Wanson henry
-

Manuscrit sans date, sans doute du 26 septembre 1673 [voir texte ci-dessus]
à la suite de l'assignation « fait a vic ce 19e 7bre 1673 »
« Declaraon faite par les habitans de hesse des heritages qu'ils auroient
depuis 12 ou 13 ans en deça tenus a tiltre de ferme
du reverendissime Abbé de hauteseille seigneur dudit lieu »

Ont témoigné : [Nous les avons rangés par ordre alphabétique.]

1. Adrian Anstett, 56 ans ou environ, laboureur à Hesse depuis 3 ans ;
2. Boulanger Henry, 45 ans ou environ, moictrier [fermier] depuis environ 12 ans ;
3. Boulanger Jean, 50 ans, laboureur à Hesse depuis 12 ans
4. Breux David, 50 ans ou environ, laboureur, moictrier depuis environ 10 ans ;
5. Charier George, 50 ans ou environ, laboureur depuis 8 ou 9 ans ;
6. Charle Jean, 38 ans ou environ, laboureur depuis 4 ans audit hesse ;
7. George Nicolas, moictrier de Monsieur l'Abbé depuis 1671 ;
8. Gerard Adam, 32 ans ou environ, laboureur depuis 3 ans sur le ban dudit hesse ;
9. Gerard Simon, 60 ans ou environ, moictrier depuis environ 12 ans ;
10. le Compte Jacques, 33 ans ou environ, laboureur depuis 3 ans à hesse ;
11. Marcel Bastien, 30 ans ou environ, laboureur, demeure audit hesse depuis environ 7 ou 8 ans ;
12. Voinson Didier, 30 ans environ, laboureur ;
13. Voinson Henry, 60 ans ou environ, laboureur, moictrier à Monsieur l'Abbé depuis environ 12 ans.

Nom et qualité des personnes citées dans le document

- Dominiq francois Breme Juge en la Seigneurie de hesse
- Monsr Charle de Lutzbouurg /Monsg Carl [qui possédait des terres et des hommes à Hesse]
- Mons l'Abbé [Claude de Bretagne, Abbé de Haute-Seille, seigneur haut-justicier de Hesse depuis 1661]
- Adam Gerard **laboureur** demeurant a hesse agé de trente deux ans ou environ (...) a dit qu'il y auroit trois ans a la St Martin prochain que Mongr Labbé de hautseille luy auroit octroyé de defricher et cultiver autant de terre qu'il pourroit labourer sur le ban dudit hesse ;
- Anstett Adrian **laboureur** demeurant a hesse agé de cinquante six ans ou environ apres serment fait de dire verité a dit qu'il y a eu trois ans a la St George dernier qu'il demeure a hesse et qu'au commencement qu'il y vient il auroit fait marché avec Monsieur Labbé pour des terres et des préz lequel luy auroit laissé par Bail ;
- Bastien Marcel **laboureur** demeurant a hesse, agé de trente ans ou environ apres serment faits de dire verité, a déclaré qu'a la St Martin derniere il y auroit environ sept ou huict ans qu'il demeure audit hesse et qu'il y a environ trois ans que Monsieur l'abbé de hauteseille auroit passé bail ;
- David Breux **laboureur** demeurant a hesse, agé de cinquante ans ou environ (...) a dit **estre moictrier a Mongr Labbé depuis environ dix ans** ;
- Didier Voinson **laboureur** demeurant a hesse agé de trente ans ou environ (...) a dit avoir labouré deux journeaux et demy sur le haut de Sarbourg adjudgés par le renouvellement a des particuliers ;
- George Charier **laboureur** demeurant a hesse agé de cinquante ans ou environ apres serment presté de dire vérité, a dit qu'il y a environ huit ou neuf ans qu'il tient labourage audit hesse ;
- Henry Boulanger **moictrier au prioré de hesse**, agé de quarante cinq ans ou environ (...) a dit **estre environ douze ans qu'il est moictrier a Monsieur Labbé** et que pendant lesdits douze années et moyennant son bail ;
- Henry Voinson **laboureur** demeurant a hesse agé de soixante ans ou environ (...) a dit qu'il y a environ douze ans qu'il auroit commencé d'estre moictrier a Monsieur Labbé et l'auroit esté pour l'espace de neuf ans ;

- Jacques le Compte **laboureur** demeurant a hesse agé de trente trois ans ou environ (...) a dit qu'il y a **trois ans qu'il tient labourage a hesse** ;
- Jean Boulanger **laboureur** demeurant a hesse agé de cinquante ans apres avoir refusé de prester serment de dire vérité a dit que **depuis douze ans et avant le renouvellement du ban il auroit labouré sur ledit ban de hesse plusieurs et diverses arpent de terre**, a droite et a gauche appartenante a des mortuaires, et qu'il y a environ trois ans que Monsieur Labbé de hautseille l'obligea de luy payer par an pour les terres et preys qu'il jouyssait ;
- Jean Charle **laboureur** demeurant a hesse agé de trente huit ans ou environ apres serment presté de dire vérité, a dit qu'il y a **quatre ans qu'il tient labourage audit hesse** et que pour avoir des terres et preys, il auroit passé bail avec Monsieur Labbé ;
- Nicolas George **moictrier a hesse** a Mons l'abbé de hautseille (...) a dit **estre moictrier a Monsieur Labbé depuis l'an septante et un [1671]** et depuis ce temps il auroit cultivé ;
- Simon Gerard **moictrier a hesse** agé de soixante ans ou environ (...) a dit qu'il y a **environ douze ans qu'il estoit moictrier au prieuré de hesse** pendant lesquelles années il auroit labouré quantité de terres en suite de son bail.

« Declaraon faite pardevant nous Dominiq francois Breme Juge en la Seigneurie de hesse, a la requete du procureur d'office de la dite Seigneurie par les habitans dudit hesse, des heritages quils auroient depuis douze ou treize ans en deça tenus a tiltre de ferme du reverendissime Abbé de haulteseille seigneur dudit lieu

Bastien Marcel laboureur demeurant a hesse, agé de trente ans ou environ apres serment faits de dire verité, a déclaré qu'a la St Martin derniere il y auroit environ sept ou huict ans qu'il demeure audit hesse et qu'il y a environ trois ans que Monsieur l'abbé de hauteseille auroit passé bail a raison de six paires par chacun an, moyennant que luy Bastien pourroit labourer autant de terres que bon luy sembleroit sans payer aucune dixmes de grains, luy permettant de plus ledit seigneur Abbé, moyennant lequel six paires de faulcher les preys qu'il deffrichoit entre lesquels preys il auroit faulcher une partie des treize danrées ès environ Springborn que l'on a adjudgé audit seigneur Abbé par le renouvellement, comme aussi pour environ un charé de foing dans le prey de surseance qui est au gros prey. Item un partie de prey qui est en surseance de Sarmatt. Item encore environ un charé dans le prey de Sarmatt qui est a part adjudgé par le renouvellement a la vefve de griate? . Une autre piece de prey ès environ de Sarmatt rondement adjudgé par le renouvellement à Nicolas du Val. Une autre piece de prey en Vesbach adjudgé par le renouvellement a Jean perin de Xuaguesange. Une autre piece audit Vesbach adjudgé par le renouvellement à Nicolas Marcel. Une autre piece audit Vesbach adjudgé par le renouvellement à fiacre charié. Une autre pièce ès environ de Springborn adjudgé par le renouvellement aux chanoines de Sarbourg. Et quand aux terres en quitte dudit bail il auroit labouré tant de terres que bon luy sembleroit entre lesdits sept journaux en allant a Imling adjudgé a Monsr Charle de Lutzbourg, dix journeaux du costé d'Imling adjudgé audit Sr Charle de Lutzbourg. Environ trois journeaux en allant a Sarbourg, adjudgé par le renouvellement a plusieurs particuliers. Environ cinq journeaux du costé de Bille, adjudgés à plusieurs particuliers, environ un demy journal a Monsr Charle, sept quart adjudgés a Nicolas Marcel. Et que pour le reste ne sen souvenir. Un jour et demy ou environ en Vesbach adjudgés en partie a Jean Vincent et lautre partie à Nicolas du Val. Encore un journal et demy en Vesbach adjudgé un journal à Monsr Carl et le demy à Nicolas Marcel. Trois journaux ou environ en allant a Vesbach adjudgés une partie a Nicolas Marcel et lautre partie ne savoir a qui, une sole sur les preys de Vesbach ne se souvenir a quil y avoit esté adjudgé, un demy jour ou environ encore audit lieu ne savoir a qui il avoit esté adjudgé. Un -? y allant au bois de Langforst en surseance. Un journal audit lieu ou ès environ de Langforst adjudgé à Nicolas du Val. environ un jour au dessus des chenevières, -? adjudgé a Monsr Labbé, environ trois journaux au dessus du paquis une partie desquel adjudgé a Catherine Marcel lautre partie a la vefve d'Anstetts Medart le reste ne sçavoit a qui. Environ un journal en allant a Mensing qui est en surseance, une sicle ? (piece?) en Urmeling, un journal ou environ ès Sarmatt adjudgé a Jean Vincent, deux journaux en allant a Sarbourg, adjudgés a Mons. l'Abbé, deux journaux en allant a Sarbourg, adjudgés a Monsr Carl, un jour ès environ de la forst adjudgé a Nicolas Girard. Cinq journaux au dessous de la petit Corvé desquels cinq jours estoient deux adjudgés a Monsr l'Abbé et les trois autres ne savoir a qui. Et que Monsr Labbé

l'auroit fait payer de la cense de sa maison a raison d'un chapon nonobstant qu'il ne doibt que quatre gros et demy, qu'est tout ce qu'il a déclaré se souvenir . et a fait sa marque et a demandé copie de sa declaraon.

marque dudit Marcel (une croix)

signé : Breme (avec paraphe)

Jean Boulanger laboureur demeurant a hesse agé de cinquante ans apres avoir refusé de prester serment de dire vérité a dit que depuis douze ans et avant le renouvellement du ban il auroit labouré sur ledit ban de hesse plusieurs et diverses arpent de terre, a droite et a gauche appartenante a des mortuaires, et qu'il y a environ trois ans que Monsieur Labbé de hautseille l'obligea de luy payer par an pour les terres et preys qu'il jouysait des biens des mortuaires les memes quantités de grains que d'autres habitans dudit hesse luy donnaient pour une année et demy, d'autant que **luy Jean Boulanger ayant perdu tous tiltres par la misère des guerres, des heritages qu'il aurait pu hériter de ses parents, il n'auroit pu recouvrir un pouce de terre avant le renouvellement général du ban.** Et par ainsy estait obligé de prendre des terres la et ainsy quil pouvait ainsy qu'auroient fait les autres habitans

Anstett Adrian laboureur demeurant a hesse agé de cinquante six ans ou environ apres serment fait de dire verité a dit qu'il y a eu trois ans a la St George dernier qu'il demeure a hesse et qu'au commencement qu'il y vient il auroit fait marché avec Monsieur Labbé pour des terres et des préz lequel luy auroit laissé par Bail quinze journeaux de terre et sept charées de foing a prendre dans le gros prey et dans l'estang, moyennant sept paires. Lesdits quinze journeaux scitués, scavoir cinq journeaux en Vesbach adjugés presentement par le renouvellement a Demenge Bridier, Bastien Sagehomme, Marguerite gauchée, Jean Boulanger et George Charier. Et quant aux preys, ils auroient esté adjudgé par le renouvellement a Monsieur Labbé, lesquels terres il n'auroit ensemencé qu'une seule fois pour luy avoir esté opté par plusieurs particuliers, et qu'il auroit asepté une cheneviere il y a environ cinq mois, qui est chargé d'un poul envers Monsr Labbé, qu'est tout ce qu'il a dit.

Jean Charle laboureur demeurant a hesse agé de trente huit ans ou environ apres serment presté de dire vérité, a dit qu'il y a quatre ans qu'il tient labourage audit hesse et que pour avoir des terres et preys, il auroit passé bail avec Monsieur Labbé qui lui auroit laissé douze journeaux de terres en chaque saison a prendre sur les terres qu'auroit labouré cy devant le vieux Lorents avec des préz pour huit ou neuf charée de foing Lesdites terres et préz seroient scitués scavoir un journal de terre sur la Crappe de Brebis qui luy auroit esté opté par le renouvellement mais ne scavoir a qui adjudgé, quatre journeaux sur le chemin de Sarbourg, adjugés une partie a Hans Thouvignon L'autre partie a Marguerite Mougeat. Deux jour et demy sur le haut du Chauffour adjudgé a Marguerite Mougenat. Un jour au mesme lieu, ne scavoir a qui il seroit adjudgé. Un jour sur le mesme haut déclaré vacant par le renouvellement. Deux journeaux en Veshbach, adjudgé a gros Jean de St Quirin. Un journal dans les preys de Vesbach livré pour des preys, ne scavoir a qui il seroit adjudgé. Trois journeaux ou environ sur les preys de gerst ne savoir a qui ils estoient adjudgés. Dix journeaux en une piece sur le chemin de Langforst desquels trois -? adjudgés a Baptiste Sagehome Deux à l'heritier de Jean du préz, et ne savoit a qui l'autre seroit adjudgé. Cinq quart aupres la fontaine de gerst déclaré bien vacant par le renouvellement ; deux journeaux et demy au dessus du paquis adjudgés a Nicolas George, un journal et demy dans le rond preys, desquels trois quart sont adjudgés au vicaire de Sarbourg, le reste déclaré bien vacant. Trois journaux, ne savoir a qui ils sont adjudgés. Deux jour sur le chemin du moulin adjudgé a Gros Jean de St Quirin. Deux journeaux au dessus de la Corvée en allant a Imling, un jour adjudgé a Catherine gourry, ne scavoir a qui l'autre appartient. Un journal ...(5 mots ill.). Dix danrée de prés en Sarmatt adjudgé par le renouvellement aux heritiers de Nicolas Chefre?. Deux denrée audit lieu ne scait a qui sont adjudgés. Et environ six ou sept denrées ès Vesbach qui sont adjudgés a des particuliers mais ne scavait a qui, Et qu'il paye par chacun an de cense a Mongr Labbé scavoir une poul pour la maison, une autre pour le jardin debiste, une autre pour une cheneviere en Metzel. Et un chapon pour une cheneviere en Calspery. Qu'est tout ce qu'il a dit et a signé.

George Charier laboureur demeurant a hesse agé de cinquante ans ou environ apres serment presté de dire vérité, a dit qu'il y a environ huit ou neuf ans qu'il tient labourage audit hesse pendant lequel temps il auroit labouré des terres qu'il auroit pris de Gerard Simonin Moictrier au prioré de hesse,

scavoit environ six journeaux de terre et des prés pour trois charés de foing moyennant quoy il payait par an audit Moictrier deux reseaux de grains; Lesquels six journeaux et prés seroient sur le Calspery et adjugés par le renouvellement au prioré de hesse. Et qu'il payait cense a Monsieur de Labbé pour de sa maison tant de sa maison que du jardin y appartenant deux chappons. Qu'est tout ce qu'il a dit et déclaré ne scavoit escrire.

Jacques le Compte laboureur demeurant a hesse agé de trente trois ans ou environ (...) a dit qu'il y a trois ans qu'il tient labourage a hesse et qu'à la deuxiesme année Monsieur Labbé luy auroit laissé des terres en Vesbach ne scavoit la quantité, adjugés par le renouvellement une partie au Maire et lautre partie a Jean perin et aux particuliers. Et un pré en Urmeling adjugé au prioré de hesse, une autre pré ès Sarmatt portant un charé de foing adjugé par le renouvellement aux heritiers de Vincent Jean Vincent, pour lesquelles terres et prés il devoit donner a Mond. Sr Labbé par chacun an sept paires de grains y compris encore deux jour en Urmeleing adjugé par le renouvellement au Maire et a adam Gerard, et qu'il paye par an de cense de la maison un demy chapon, et un chapon d'une cheneviere. Qu'est tout ce qu'il a dit scavoit et déclaré ne scavoit escrire.

Simon Gerard moictrier a hesse agé de soixante ans ou environ (...) a dit qu'il y a environ douze ans qu'il estoit moictrier au prieuré de hesse pendant lesquelles années il auroit labouré quantité de terres en suite de son bail entre autres quatorze ou quinze journeaux vers Springburn adjugés par le renouvellement environ cinq ou six journeaux a Bastien Marcel et le reste a plusieurs particuliers qu'il ne peut nommer, cinq ou six journeaux ou environ au dessus de la corvée d'Imling, adjugé par le renouvellement à des particuliers ou bien déclaré biens vacant. Item environ vingt six ou vingt sept journeaux vers la corvée de Bille, que l'on a adjugés aussi par le renouvellement a plusieurs particuliers. Item environ cinq journeaux sur le paquis adjugés de mesme a plusieurs particuliers. Seize denrées de prés au gros prés déclaré vacant par le renouvellement. Item encore environ six danrée audit gros prés tant en delà qu'en deça du fossés, adjugés a des particuliers. Item un journal et demy entre le chemin du moulin et le gros pré desquels l'on luy auroit laissé qu'environ un quart. Qu'est tout ce qu'il a dit et signé.

henry Voinson laboureur demeurant a hesse agé de soixante ans ou environ (...) a dit qu'il y a environ douze ans qu'il auroit commencé d'estre moictrier a Monsieur Labbé et l'auroit esté pour l'espace de neuf ans . Et que moyennant son bail il auroit labouré pendant lesdits neuf ans scavoit environ un journal au dessus de la corvée de Bille adjugés a un particuliers par le renouvellement de ban ne scavoit a qui. Item huit -? au mesme lieu faisant la tourné des champs adjugés a des particuliers par le renouvellement. Et qu'il auroit iouy pendant lesdits neuf ans d'un pré a la grand corne portant environ quatre charé de foing aussi adjugé a des particuliers. Et un prey au dela du moulin portant aussi quatre charée de foings déclaré vacant par le renouvellement. Comme aussi quatre chenevieres en Metzel adjugés aussy de mesme a des particuliers. Et qu'il paye a chaque jour de St Martin de cense pour la maison dix huit gros, et un franc pour un meix proche de la Hindmatt. Qu'est tout ce qu'il a dit et déclaré ne scavoit escrire.

Nicolas George moictrier a hesse a Mons l'abbé de hautseille (...) a dit estre moictrier a Monsieur Labbé depuis l'an septante et un (1671) et depuis ce temps il auroit cultivé Scavoit derriere le grand jardin a la corvée du moulin environ seize ou dix sept journeaux de terres qui auroient esté adjugés par le renouvellement a plusieurs aprticuliers, et qu'il auroit aussi labouré lannée passé sept ou huit journeaux en Libensteg qui auroient aussi esté adjugés a des particuliers. Et qu'il auroit iouys cy après spécifiés qu'un année scavoit en Vesbach pour environ quatre charé de foings adjugés la plus grand part a Mongr Carl. Item a la grand Corne un prey portant environ trois charé de foing adjugés a des particuliers. Et en dela du moulin environ trois ou quatre charées adjugés en partie au Seigr par surseance, l'autre partie a des particuliers, qu'il auroit pareillement iouys pendant une année de quatre chenevieres ès Metzel adjugés a des particuliers. Qu'est tout ce qu'il a dit et a signé.

Adam Gerard laboureur demeurant a hesse agé de trente deux ans ou environ (...) a dit qu'il y auroit trois ans a la St Martin prochain que Mongr Labbé de hautseille luy auroit octroyé de defricher et cultiver autant de terre qu'il pourroit labourer sur le ban dudit hesse moyennant six paires de grains qu'ill estoit obligé de lui donner par chacun an a charge aussi que sondit seigneur Abbé luy donneroit des preys suffisant pour le foing qu'il auroit a faire moyennant ce marché il auroit labouré environ trois

journeaux sur le hault de Sarbourg adjudgés a des particuliers par le renouvellement. Encore au mesme lieu environ un journal. Item au mesme lieu encore deux jours adjudgés a Nicolas George. Item en Vesbach environ deux journeaux adjudgés une partie aux Saints? l'autre partie a des particuliers. Encore un journal au mesme lieu adjudgés a Nicolas du Val ou a Nicolas Vincent Jean Vincent. Encore deux journeaux au mesme lieu adjudgés a des particuliers, encore environ sept journeaux en Langforst déclaré la moitié surseance et l'autre adjudgée a des particuliers. Item sept ou huict journeaux ou environ a la gand Corne, deux -? a luy adjudgés, les autres a des particuliers. Item un journal et demy ès Sarmatt, la moitié déclaré vacant, l'autre adjudgés a des particuliers. Item deux journeaux a la fontaine des anges, la moitié adjudgés a Monsr Carl, l'autre ès Saints. Encore deux journeaux et demy sur le haut de Sarbourg adjudgés en partie a Monsr Labbé, l'autre partie a un particulier. Un journal au long du chemin de Sarbourg adjudgés a un particulier. Un journal au mesme canton adjudgés aussi a un particulier. Environ deux journeaux au mesme lieu adjudgés à des particuliers. Deux journeaux et demy a la Maladrie adjudgés a des particuliers. Environ six denrée de prey en Vesbach, partie desquels estoient adjudgés a Mongr Carle Marcel George et Baudrille de Sarbourg. Deux danrée au mesme lieu adjudgés a Mongr Carl. Quatre danrée et environ de la Waldmatt adjudgés a des particuliers a la reserve d'un danrée a luy adjudgés. Six danrée au dessus du grand pasturage adjudgés par le renouvellement ne scavoit a qui. Et qu'il paye de cense a Mond Seigr Abbé tant pour la maison que pour deux chenevieres en Calspery deux chappon par an. Et deux autres chappons pour deux jardin, l'un sur l'estang, l'autre derriere sa maison. Qu'est tout ce qu'il a dit et déclaré ne scavoit escrire.

Henry Boulanger moictrier au prioré de hesse, agé de quarante cinq ans ou environ (...) a dit estre environ douze ans qu'il est moictrier a Monsieur Labbé et que pendant lesdits douze années et moyennant son bail, il auroit labouré dix neuf journeaux de terre a la corvée du moulin adjudgés a diverses habitans de hesse par le renouvellement. Quatre journeaux au mesme canton déclaré vacant par le renouvellement. Item trois journeaux ès Sarmatt aussi déclaré vacant. Deux journeaux a la fontaine des anges adjudgés a Monsr Carl. Sur le chemin de Voyer six journeaux adjudgés a plusieurs particuliers. Onze journeaux a la Corvée de Bille adjudgés aussi a plusieurs particuliers. Deux journeaux ou environ vers les sept journeaux déclaré vacant ; Et auroit iouys de deux danrée ès Sarmatt adjudgés aux heritiers de Hans Jean Martin. Cinq danrée au mesme lieu adjudgés a Bastien Marcel. Quatre chenevieres en Metzel, une partie adjudgés a Jean Boulanger. Qu'est tout ce qu'il a dit et déclaré ne scavoit escrire.

David Breux laboureur demeurant a hesse, agé de cinquante ans ou environ (...) a dit estre moictrier a Mongr Labbé depuis environ dix ans et qu'il auroit labouré sur le haut de Sarbourg quatre ou cinq journeaux ne scavoit a qui ils sont adjudgés par le renouvellement. Trois journeaux ou environ en allant a Imling adjudgés a Nicolas Sanso. Et qu'il auroit fausché ès Sarmatt environ trois ou quatre danrée de prey adjudgés ne scavoit a qui. Deux danrée en Mensing adjudgés de mesme ne scavoit a qui. Une danrée ou environ en Waldmatt, en gibst? gebst? (serait-ce Gerst? ce qui a donné "Guerche"?) environ trois danrée a ne scavoit a qui elle estoit adjudgée. Item une cheneviere en Metzel délivrés par le renouvellement a Jean Boulanger et Baptiste Marcel ainsi qu'il a ouy dire. deux journeaux et demy ès Sarmatt adjudgés ne scavoit a qui. Qu'est tout ce qu'il a dit et déclaré ne scavoit escrire.

Didier Voinson laboureur demeurant a hesse agé de trente ans ou environ (...) a dit avoir labouré deux journeaux et demy sur le haut de Sarbourg adjudgés par le renouvellement a des particuliers. Item un journal au dessous le champ de Nicolas Boucherle, adjudgés par le renouvellement a Monsieur Carl. Deux journeaux et demy a Ladilat déclaré par le renouvellement vacant. Item encore quatre journeaux u environ vers le Rond prey aussi déclaré par le renouvellement vacant. Item en Langforst environ quatre journeaux, partie dequel adjudgés a Jean Boulanger a ce qu'il a ouy dire, l'autre partie ne scavoit a qui, Item au mesme lieu environ quatre journeaux déclaré par le renouvellement vacant. Item au mesme canton environ un journal et demy, mais ne scavoit a qui ils sont adjudgés. Item en Urmeling environ deux journeaux l'un desquels adjudgés a Bastien Marcel et l'autre a luy deposant. Un journal au sentier de Nitting adjudgés a Jean Boulanger. Item environ trois quart a la grand Corne, mais ne scavoit a qui ils sont adjudgés. Et qu'il auroit fausché a la Waldmatt pour environ un charée de foing, pretendant au mesme lieu une danrée. Item ès Sarmatt environ deux charées adjudgés a George Charier. Item environ une danrée et demy en gigst? gebst?, ne scavoit qui le tient. Une cheneviere en Metzel adjudgés a la vefve de Bridier par

le renouvellement. Et qu'il auroit cultivé lesdits arbres par permission de Monsr Labbé auquel il estait obligé de payer pour ce bien un demy resal de grains par chacun journal. Qu'est tout ce qu'il a dit et declaré ne scavoit escrire. »

Hessois relevés dans ce manuscrit de 1673 (dans l'énumération des terres)

(Prénom + NOM, comme dans le texte / ordre alphabétique)

La plupart de ces personnes ont disparu ou sont décédées.

- | | | |
|----------------------|--------------------------------|--------------------------|
| 1. Adam Gerard | 14. Gerard Simonin | 27. Marguerite gauchée |
| 2. Anstett Adrian | 15. Hans Thouvignon | 28. Marguerite Mougénat |
| 3. Baptiste Marcel | 16. Hans Jean Martin | 29. Nicolas Boucherle |
| 4. Baptiste Sagehome | 17. Henry Boulanger | 30. Nicolas Chefre |
| 5. Bastien Marcel | 18. Henry Voinson | 31. Nicolas du Val |
| 6. Bastien Sagehomme | 19. Jacques le Compte | 32. Nicolas George |
| 7. Catherine gourry | 20. Jean Boulanger | 33. Nicolas Girard |
| 8. Catherine Marcel | 21. Jean du préz | 34. Nicolas Marcel |
| 9. David Breux | 22. Jean Vincent | 35. Nicolas Sanso |
| 10. Demenge Bridier | 23. la vefve d'Anstetts Medart | 36. Simon Gerard |
| 11. Didier Voinson | 24. la vefve de Bridier | 37. Vincent Jean Vincent |
| 12. fiacre charié | 25. la vefve de griate | |
| 13. George Charier | 26. Marcel George | |

Hessois relevés dans ce manuscrit de 1673 (dans l'énumération des terres)

(NOM + Prénom / ordre alphabétique)

La plupart de ces personnes ont disparu ou sont décédées.

En vert celles qui apparaissent dans la liste dressée en 1675.

- | | | |
|------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| 1. ADRIAN Anstett | 14. GEORGE Nicolas | 27. MARTIN Hans Jean |
| 2. BOUCHERLE Nicolas | 15. GERARD Adam | 28. MOUGENAT Marguerite |
| 3. BOULANGER Henry | 16. GERARD Simon | 29. SAGEHOMME Baptiste |
| 4. BOULANGER Jean | 17. GIRARD Nicolas | 30. SAGEHOMME Bastien |
| 5. BREUX David | 18. GOURRY Catherine | 31. SANSO Nicolas |
| 6. BRIDIER Demenge | 19. la vefve BRIDIER | 32. SIMONIN Gerard |
| 7. CAUCHEE Marguerite | 20. la vefve GRIATE | 33. THOUVIGNON Hans |
| 8. CHARIÉ Fiacre | 21. la vefve MEDART Anstett | 34. VINCENT Jean |
| 9. CHARIER George | 22. LE COMPTE Jacques | 35. VINCENT Vincent Jean |
| 10. CHEFRE Nicolas | 23. MARCEL Baptiste | 36. VOINSON Didier |
| 11. DU PREZ Jean | 24. MARCEL Bastien | 37. VOINSON Henry |
| 12. DUVAL Nicolas | 25. MARCEL Catherine | |
| 13. GEORGE Marcel | 26. MARCEL Nicolas | |

Noms + Prénoms des Hessois composant la communauté en 1675

(relevés dans un manuscrit)

- | | | |
|---------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| 1. ADRIAN Anstet | 8. CLAIRIER Toussaint | 15. LEFORT Nicolas |
| 2. BERNARD Marc | 9. GEORGE Marcel | 16. MARCEL Bastien |
| 3. BOULANGER Jean | 10. GEORGE Nicolas | 17. MARCEL Demange |
| 4. BREUX David | 11. GERARD Adam | 18. VOINESON Didier |
| 5. BRIDIER Demenge | 12. HAUTEMAN Bastien Adam | 19. VOINESON Henry |
| 6. BRIDIER Noël | 13. LECOMTE Jacques | 20. VUILLAUME Jean |
| 7. CHERRIER George | 14. LEFORT Jean | |

Lieux-dits du ban de Hesse relevés dans le manuscrit

Bille (au dessus de la corvée de)	Maladrie (à la)
Bille (vers la corvée de)	Mensing (à)
Bille(du costé de)	Mensing (en allant à)
Calspery (cheneviere en)	Metzel (cheneviere en)
Calspery (sur le)	moulin (sur le chemin du)
chenevières (au dessus des)	Nitting (au sentier de)
Crappe de Brebis (sur la)	Nitting (sur le chemin de)
fontaine des anges (la)	paquis (au dessus du)
forst (environ de la)	paquis (sur le)
Gerst (aupres la fontaine de)	petite Corvée (au dessous de la)
gerst (sur les preys de)	Sarbourg (au long du chemin de)
grand Corne (à la)	Sarbourg (en allant à)
grand pasturage (au dessus du)	Sarbourg (sur le hault de)
gros prey (le)	Sarmatt (ez)
Imling (au dessus de la Corvée en allant à)	Springborn (Springburn)
Imling (en allant à)	Urmeling (en)
Langforst (au bois de)	Vesbach (allant à)
Langforst (en allant au bois de)	Vesbach(sur les preys de)
Langforst (environ de)	Veschbach (Vesbach)
Langforst (sur le chemin de)	Voyer (sur le chemin de)
Libensteg (en)	Waldmatt (en)